

Université de Genève

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX

DIES
ACADEMICUS
1981

1981

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU RECTORAT

La loi sur l'Université stipule que le Conseil de l'Université « se prononce sur le rapport de gestion » du Rectorat. Cette formulation pour le moins ambiguë a été, par le passé, à l'origine de quelques difficultés. Le rapport couvre en principe l'année académique. Il doit pourtant être publié dans la brochure diffusée à l'occasion du Dies Academicus, ce qui empêche le Conseil de l'Université d'en prendre connaissance avant que le texte ne soit remis à l'imprimeur. Dès lors, le Conseil de l'Université a fait remarquer qu'il n'y avait guère de sens à ce qu'il se prononçât sur un texte déjà largement diffusé. Il s'est parallèlement demandé si un vote sur le contenu du rapport était réellement le meilleur moyen de s'exprimer sur la gestion du Rectorat en tant que telle. C'est ainsi que, cette année, les membres du Conseil se sont bornés à dire ce qu'ils pensaient du rapport qui leur était soumis, tout en renouvelant par un vote sans équivoque leur confiance et leur appui au Rectorat.

Au-delà de l'aspect un peu formel de ces problèmes, il nous paraît que l'essentiel c'est de trouver les moyens qui permettent à tous ceux qui partagent le souci du rayonnement de l'Université de pouvoir confronter leurs vues sur le devenir de l'enseignement et de la recherche et de travailler à la solution des problèmes que nous rencontrons régulièrement.

Le rapport publié annuellement dans la brochure du Dies n'est d'ailleurs qu'un élément d'information parmi d'autres. Qu'il suffise de rappeler ici le rapport annuel de gestion du Conseil d'État qui fait une large part à l'Université, le rapport remis à la Conférence universitaire suisse qui rend compte de l'utilisation des subventions fédérales en faveur de l'Université, le Programme du Rectorat, le Plan quadriennal, les rapports sur les enquêtes portant, par exemple, sur l'intégration des étudiants de première année dans l'Université, ou sur les débouchés qui s'offrent aux étudiants. Autant d'occasions de dialoguer, d'échanger et confronter les points de vue.

Le Rectorat a pensé, dans ces conditions, qu'il serait judicieux de faire dès maintenant une plus nette distinction entre le rapport d'activités, publié dans la brochure du Dies, et le rapport de gestion qui serait présenté en automne au Conseil de l'Université. Celui-ci serait conçu avant tout sous la forme d'un rapport « moral », d'un rapport « politique ». Reprenant l'analyse de quelques-uns au moins des problèmes traités par le Rectorat et évoqués dans l'une ou l'autre des publications mentionnées ci-dessus, ce rapport de gestion devrait offrir l'occasion d'un large et vivifiant débat au sein du Conseil de l'Université et, nous l'espérons, dans d'autres organes universitaires.

Les pages qui suivent doivent donc être lues dans cette optique qui, évidemment, accentue encore leur caractère de sécheresse. Nous nous en excusons auprès de nos lecteurs.

ENSEIGNEMENT, RECHERCHE ET MARCHÉ DE L'EMPLOI

1. COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT

La Commission de l'enseignement a été réorganisée dans le courant de l'automne 1980. Elle comprend trois grands secteurs d'activité:

- la pédagogie universitaire (groupe d'étude présidé par le vice-recteur J.-N. Nally);
- l'éducation permanente (groupe d'étude présidé par le professeur P. Dominicé);
- les relations Université-Enseignement secondaire (groupe d'information présidé alternativement par M. Philippe Dubois, directeur de l'Enseignement secondaire et le vice-recteur J.-N. Nally).

Dans ce secteur, en particulier, des sous-groupes de travail ont été formés pour mener à bien certaines enquêtes. Enfin un groupe spécifique a été constitué pour suivre «l'expérience» des étudiants sans maturité.

La Commission de l'enseignement comprend 13 membres: six professeurs, un chargé de cours, le secrétaire général, deux étudiants et trois personnalités prises en dehors de l'Université. Mme G. Picker, directeur adjoint, assiste à ses séances avec voix consultative.

2. RÉUSSITES, ÉCHECS ET ABANDONS

Un document de travail a été soumis au Rectorat, portant sur les départs en 1977. Ce document a été largement discuté avec les doyens et les conseillers aux études. Il en ressort clairement que la situation est très variable d'une faculté à l'autre mais qu'il serait faux d'assimiler toutes les causes de départs à des échecs. Pour l'ensemble de l'Université au cours de l'année considérée, sur 1918 étudiants qui ont quitté l'Université, 336 ne postulaient pas de grade, 1004 sont partis après avoir obtenu un diplôme et 578 sans diplôme. Examinant comment se répartissaient ces 578 étudiants, nous avons pu constater que 112 avaient été éliminés, 50 pour avoir dépassé les délais prescrits par le règlement et 62 pour cause d'échecs répétés.

Une telle étude sera reprise sur une autre volée d'étudiants afin de mieux étayer les conclusions qui en découlent.

3. INTÉGRATION DES NOUVEAUX ÉTUDIANTS

Le dépouillement de l'enquête faite sur ce problème a donné matière à deux volumineux rapports, le premier concernant en priorité les collègues et traitant des difficultés d'intégration en fonction de la préparation à l'enseignement supérieur, la seconde concernant l'Université et mentionnant les problèmes d'adaptation dus aux méthodes d'enseignement et aux lacunes constatées dans l'encadrement tant sur le plan académique que social des nouveaux étudiants. Un rapport de synthèse est en voie d'achèvement et sera largement diffusé.

4. STRUCTURE DU CORPS ENSEIGNANT

Les travaux de révision de la loi sur l'Université entamés en automne 1979 se sont poursuivis activement tout au long de cette année. La commission parlementaire s'est concentrée sur les dispositions relatives à la situation du corps enseignant.

Même si les diverses propositions soumises à la commission ne remettent en cause ni l'esprit ni la structure de la loi de 1973, elles conduisent nécessairement à l'ouverture de débats sur des questions de fond dont la solution s'avère particulièrement difficile. Cela explique que les travaux préparatoires prennent beaucoup plus de temps que d'aucuns ne l'avaient pensé à l'origine. Les projets ont conduit à un réexamen de la composition du corps professoral et de celui des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche, ce dernier étant plus particulièrement concerné

par les propositions visant à supprimer la catégorie des chefs de travaux et celle des chargés de recherche et à redéfinir la durée des mandats des autres collaborateurs. La commission a également abordé la question particulièrement complexe de la procédure de nomination et des conditions de renouvellement des mandats du corps enseignant.

5. LA RECHERCHE

Le projet de loi sur la recherche. — En automne 1980, le Conseil fédéral a engagé la procédure de consultation relative à son projet de loi sur la recherche. L'Office de l'éducation et de la science s'occupe présentement d'analyser les réponses en vue de la présentation du projet aux Chambres fédérales au mois de juin. Ces réponses émanent des gouvernements cantonaux, des partis politiques, des milieux de l'économie comme le Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, des universités et des milieux universitaires comme l'UNES (qui critique l'absence d'une nouvelle orientation de la politique de la recherche), des institutions chargées d'encourager la recherche comme le FNRS, des associations scientifiques nationales, ainsi que d'autres institutions intéressées comme la Société Université et Recherche. La Conférence universitaire suisse a élaboré pour sa part un projet qui peut tenir lieu de variante.

A l'Université de Genève, le projet de loi fédérale a été examiné d'abord par l'ancien recteur Ernst Heer et par le professeur D. Sidjanski, président de la commission de recherche du FNRS, qui ont fait rapport au Rectorat. Il a été discuté également au Conseil de l'Université et au sein des associations. Sur la base de ces études et rapports, le Rectorat a rédigé un avis qui a été remis à l'autorité fédérale compétente.

Commission de recherche. — Présidée par le professeur D. Sidjanski et composée de dix membres, la Commission de recherche est un organe du Fonds national. Elle a pour mission de donner son avis sur quatre types de requêtes: les *demandes de subside*, pour lesquelles le rôle de la Commission se limite à fournir une information concernant les moyens et les locaux dont disposent les requérants, sans qu'elle ait à se prononcer sur la valeur de la requête; les *demandes de subside de publication*; les demandes de bourse pour *chercheurs avancés* que la Commission préavise; les *bourses de relève*: la Commission prend les décisions quant à l'octroi de ces bourses qui sont destinées à financer des stages de perfectionnement d'une année à l'étranger.

En 1980, la Commission a tenu quatre séances. Elle a enregistré 112 demandes de subsides et s'est prononcée sur 14 demandes de bourses «chercheurs avancés». Quant aux bourses de relève, 41 candidatures lui ont été soumises et elle a été en mesure de donner une suite favorable à 31 demandes.

Le président de la Commission a été invité par le Rectorat à faire partie du groupe de travail pour la constitution d'une Commission de la recherche universitaire à laquelle le rapport de l'an dernier faisait allusion.

En effet, le Rectorat souhaite que tous les milieux intéressés soient mieux renseignés sur l'état, la qualité et les finalités des travaux entrepris dans le domaine de la recherche. Il estime indispensable que soit évitée une baisse des activités dans ce secteur par suite de l'augmentation des charges d'enseignement. En conséquence, il a décidé la création d'une Commission de la recherche faisant pendant à la Commission de l'enseignement.

6. ÉTUDES UNIVERSITAIRES ET EMPLOI

Le groupe de travail sur les études et l'emploi, créé en 1978 par le Rectorat et présidé par le professeur Roger Girod, président de la Section des sciences sociales de la Faculté des sciences économiques et sociales, a achevé ses travaux à la fin de 1980 et présenté un volumineux rapport. Ce rapport a fait l'objet d'une conférence de presse le 18 février 1981 et d'une brochure de 20 pages qui en résume les conclusions sous le titre: «*Etudiants... quels débouchés?*».

A Genève, jusqu'ici, l'augmentation du nombre d'étudiants n'a pas fait baisser le niveau des emplois auxquels accèdent les gradués de l'Université. Toutefois, des difficultés se dessinent dans plusieurs secteurs. En particulier, les lettres, les sciences politiques et sociales, la psychologie, la biologie, l'architecture, et même la médecine.

Le groupe de travail a réuni les résultats d'enquêtes. Il a consulté les autorités universitaires, ainsi que diverses organisations professionnelles, des associations d'étudiants et d'assistants, ainsi que des experts.

Le groupe recommande en particulier un renforcement de l'information destinée au public, aux collégiens et aux étudiants. L'Office de l'orientation et de la formation professionnelle de Genève devrait être étroitement associé à cette tâche. Il conviendrait aussi que davantage de stages facilitent le passage de l'Université à la vie active.

Dans une société qui cherche, très démocratiquement, à ouvrir toujours plus l'accès aux études supérieures, tout en s'efforçant aussi d'augmenter les possibilités de promotion offertes aux non-universitaires, il est normal que, tôt ou tard, la proportion des diplômés de l'Université trouvant place dans le haut de la hiérarchie professionnelle diminue. Davantage de diplômés doivent alors se contenter de postes plus modestes. De tels changements vont sans doute intervenir à l'avenir chez nous, comme ils ont commencé à se manifester déjà dans certains pays. Il convient de suivre l'évolution par des observations systématiques. Chacun pourra ainsi choisir en meilleure connaissance de cause le type de formation répondant le mieux à ses aspirations culturelles et à ses projets de carrière.

AU SERVICE DES ÉTUDIANTS

1. COMMISSION SOCIALE

Logements universitaires. — La plus grande préoccupation de la Commission durant l'année écoulée a été le problème du logement des étudiants dans son ensemble, problème qui a retenu son attention pendant plusieurs séances et l'a incitée à confier à un groupe de travail la recherche de solutions pour l'avenir, à court et à long terme.

Un ultime délai au 30 avril 1981 a été accordé à l'Université à titre de prolongation du bail de la rue Argand. La Commission s'est préoccupée à plus d'une reprise des difficultés rencontrées dans le cadre du relogement des locataires de cet immeuble, en particulier des couples avec enfants.

La Commission avait préavisé favorablement l'achat de l'immeuble du Foyer Henri Dunant; elle a regretté que cet achat n'ait finalement pas pu être effectué.

Le nombre de logements mis à disposition des étudiants a diminué en raison de résiliations de baux, alors que dans la même période le nombre de demandes adressées au service concerné a augmenté dans une grande proportion.

Les autorités politiques, aussi bien celles de la Ville que celles du Canton, sont conscientes du fait que le logement universitaire est un problème aigu, d'autant plus grave qu'il est lié au problème du logement général de la population. Il devient absolument urgent d'y trouver remède. Pour leur part, les délégués au sein du Conseil de Fondation de la Cité universitaire présentent leur actif concours à l'étude du projet d'extension de ladite Cité.

Restaurants universitaires. — La fermeture définitive du restaurant «Club international des étudiants», 6, rue de Saussure, a été décidée par la Commission, ainsi que la transformation de l'Unibar en cafétéria libre-service.

Ces deux décisions ont été prises dans le but d'améliorer la gestion de l'ensemble des unités.

Information sociale des étudiants. — La Commission a discuté des problèmes de l'information sociale, compte tenu de l'importance de ce service pour les étudiants et a suggéré un certain nombre d'améliorations qui ont pu se concrétiser par le recrutement d'un responsable.

En complément des entretiens personnels dans le cadre du Service d'information sociale, plus de 1000 démarches de toutes natures ont été effectuées pour 680 étudiants (1979: 774 démarches pour 557 étudiants) qui se répartissent à raison d'environ 50% entre nouveaux et

anciens étudiants et entre étudiants européens et nord-américains, d'une part, étudiants africains, asiatiques et sud-américains, d'autre part.

Bourses et prêts d'études. — Un document à usage interne sur les critères d'attribution des bourses d'études a été mis au point.

La Commission a reçu 136 demandes d'aide financière; elle a octroyé 75 bourses ou prêts d'études et 21 allocations «crèches ou logements»; elle a répondu négativement à 40 demandes.

De plus, 156 étudiants ont bénéficié du fonds de prêts à court terme (Frs. 500.— pour 3 mois).

Service de placement. — Le nombre d'offres d'emploi à l'intention des étudiants a augmenté dans une proportion de 10,7%, passant de 4322 à 4787; dans le même temps la qualité des offres s'est aussi améliorée; le nombre d'étudiants recherchant un emploi a passé de 3498 en 1979 à 3563 en 1980.

Activités culturelles. — Le Chœur universitaire, sous la direction de M. Chen Liang-Sheng, a donné trois concerts, l'un consacré à la Symphonie N° 5 en si bémol majeur et à la Messe en sol mineur de F. Schubert et les deux autres au Messie de Haendel.

Quatre expositions ont été organisées dans le hall d'Uni II: Jean Mohr: Lanzarote est une île; Luc Chessex: une autre Afrique; Blaise Galland: Zurich — graffiti; l'«Affiche suisse de 1925 à 1935».

Deux conférences ont été données: l'une par Edgar Morin: «Peut-on concevoir une science de la science?», l'autre par Gisèle Freund: «De l'importance de la photographie».

La revue littéraire estudiantine *Cavaliers seuls* en est à son deuxième numéro.

Service des sports. — Deux terrains de tennis supplémentaires permettront d'accepter plus d'inscriptions que par le passé. Toutefois, la demande de l'ensemble de la communauté universitaire restera fortement excédentaire.

La fréquentation des diverses activités proposées augmente régulièrement.

Malheureusement, de nombreux cours sont saturés (près de 200 participants ont été dénombrés dans une salle de gymnastique traditionnelle) en raison du manque de locaux adéquats. Sans cela, la participation serait encore plus forte.

2. BOURSIERS D'ÉCHANGE ET BOURSIERS FÉDÉRAUX

Le nouvel échange établi en 1980/81 avec la République Populaire de Chine fonctionne déjà: deux savants chinois sont arrivés à Genève en automne passé, tandis que plusieurs candidats de Genève se sont annoncés pour aller en Chine dès 1981/82.

Quant aux étudiants de l'URSS, ils viennent pour trois ou quatre mois suivre les cours de l'ETI dans le cadre d'un échange entre l'Ecole d'interprètes de Genève et l'Institut Maurice Thorez des langues vivantes de Moscou.

La création de nouveaux échanges entraîne naturellement des dépenses. Face à l'impossibilité de recevoir de l'Etat des crédits supplémentaires, l'Université s'est vue contrainte de réduire une partie de son programme précédent. C'est ainsi que, dès 1982/83 déjà, le nombre de bourses offertes à la France et à l'Italie sera réduit d'une unité, tandis que les bourses d'échange avec l'Université de Californie (Santa Barbara) et l'Espagne seront supprimées.

Il convient de préciser que:

- les boursiers d'échange sont invités par l'Université de Genève. La bourse est accordée pour une année universitaire, non renouvelable;
- les boursiers fédéraux sont invités par la Confédération. La bourse est accordée pour une année universitaire aux étudiants en provenance de pays européens et d'outre-mer dits «développés», tandis qu'elle peut être renouvelée jusqu'à accomplissement d'études complètes (licence, ou diplôme, ou doctorat) pour les candidats en provenance de pays dits «en voie de développement».

Depuis deux ans environ, les conditions financières et d'accueil de ces deux catégories de boursiers ont été à peu près unifiées; les boursiers ont l'occasion de faire la connaissance de nombreux camarades en provenance du monde entier, lors de rencontres culturelles ou touristiques organisées à leur intention par le centre d'accueil des boursiers.

En 1980/81, l'Université de Genève a reçu 71 boursiers fédéraux (dont une partie accompagnés de leur épouse et de leurs enfants) et 20 boursiers d'échange. Ces 91 boursiers provenaient de 50 pays.

Du point de vue de leurs études, ils se répartissent comme suit:

Institut HEI	28
Sciences	16
Lettres	7
Médecine et Médecine dentaire	7
Psychologie et Sciences de l'éducation	4
SES	6
Droit	5
Théologie	4
Ecole de traduction et d'interprétation	6
Instituts UED et UEE	3
Ecologie	1
Informatique	1
Divers (Musique et Beaux-Arts)	3

On trouve des boursiers d'échange et des boursiers fédéraux dans toutes les facultés mais il faut souligner le grand nombre de candidats qui choisissent l'Institut universitaire de hautes études internationales.

DÉVELOPPEMENT, PLANIFICATION, BÂTIMENTS, BIBLIOTHÈQUES

1. PLAN QUADRIENNAL 1981-1984

Au cours de l'année 1980 fut achevé le 3^e plan quadriennal 1981-1984, résultat de deux ans de travail concerté de la Commission de développement et de planification, des facultés et écoles, des instances universitaires et, chose nouvelle, du DIP.

En ce qui concerne la méthode, trois aspects sont à signaler: le rôle accru des commissions dans les facultés, les formes originales de consultation et d'arbitrage et la négociation préliminaire avec les autorités politiques cantonales. Le plan a joué le rôle d'outil de réflexion collective sur les objectifs à moyen terme et d'un instrument de plus en plus efficace d'allocation des ressources. Les démarches entreprises ont permis une meilleure connaissance des besoins de l'Université et, partant, de formuler les options et priorités pour la période quadriennale.

Le plan a mis en évidence la pression du nombre d'étudiants, la menace qui pèse sur les sciences humaines (baisse relative du taux d'encadrement) et sur la médecine et les sciences (besoin en équipement scientifique pour la recherche).

Pour une réalisation progressive des projets inscrits dans le plan, la commission a fixé à 4,14% par an, en francs réels, la croissance moyenne nécessaire des besoins financiers. C'est un minimum vital pour l'Université. Si l'on examine l'ensemble des demandes selon les grandes rubriques budgétaires, on constate que, proportionnellement, l'effort le plus important portera sur l'équipement, les collaborateurs de l'enseignement et les professeurs. En termes quantitatifs, 70% des demandes concernent la « consolidation » et 30% l'« innovation ». Sur le plan qualitatif, un tableau synoptique (page 19 du résumé du plan) regroupe les objectifs à atteindre par les autorités universitaires, les facultés et écoles. Enfin, des mesures ont été prises afin d'assurer un lien plus prononcé entre le budget et le plan. Ce fut le cas des budgets 1981 et 1982 en préparation: 80% environ des demandes des facultés et écoles proviennent du plan.

2. COLLABORATION AVEC LA COMMISSION DE PLANIFICATION UNIVERSITAIRE SUISSE

En 1979, une commission de planification universitaire a été créée par la Conférence universitaire suisse, en accord avec la Conférence des recteurs des universités suisses. Présidée par le professeur Ernst Heer, ancien recteur de l'Université de Genève, cette nouvelle commission, composée de délégués des hautes écoles et des institutions de la science et de la recherche, a reçu pour tâche d'élaborer des principes communs pour l'établissement des plans de développement des universités et hautes écoles. Il lui appartient ensuite de coordonner les plans établis par les diverses institutions.

La prochaine période de planification portera sur les années 1984 à 1987 et sera suivie d'autres cycles de quatre ans.

Trois phases de préparation sont prévues:

- tout d'abord, un plan d'intentions,
- puis un projet de plan,
- enfin le plan ajusté.

Le plan de développement partira d'une analyse rétrospective de l'évolution de l'Université et de ses facultés et instituts dans les années précédentes. Il s'ouvrira sur les perspectives envisagées pour le développement futur de la haute école et les problèmes que pose son avenir. Il fixera enfin les données qualitatives, puis quantitatives des développements réalisables au cours de la période de planification.

Les plans des différentes hautes écoles feront l'objet d'un résumé au plan national, sous forme de tableaux récapitulatifs. C'est à ce stade que les mesures de collaboration et de coordination pourront être prises et que les propositions visant à couvrir les besoins financiers des universités pour la période de subventionnement correspondant à celle de la planification seront élaborées.

L'Université de Genève, en la personne du vice-recteur Jean-Marc Chappuis, assisté par le service des plans multiannuels, participe activement à la mise en place de la planification universitaire suisse. Cette collaboration concerne les aspects qualitatifs et quantitatifs de la planification.

3. COMMISSION DES BÂTIMENTS

Dans le rapport de l'an dernier, l'accent a été mis sur les efforts déployés par la Commission des bâtiments au cours des dix dernières années pour ralentir, par des constructions ou la location de locaux, la détérioration du rapport effectif des étudiants, des enseignants et du personnel/surfaces nettes à disposition.

Aujourd'hui, il apparaît nécessaire devant les difficultés que rencontre l'Université dans cette lutte quotidienne pour son espace vital de mettre en évidence certains de ses aspects.

Planification à long et moyen terme

Trois réalisations, à des titres fort divers, ont particulièrement retenu l'attention de la commission, au cours de cette année:

- Le Centre médical universitaire (CMU);
- Sciences III;
- Les bâtiments universitaires sur les terrains de l'actuel Palais des expositions.

Centre médical universitaire

Chacun sait combien avance cette réalisation dont la première étape a été occupée dès la fin de l'été 1980. En automne prochain, la Section de médecine fondamentale occupera également la 2^e étape et se trouvera ainsi regroupée à Champel, à l'exception de l'anatomie qui ne rejoindra le CMU qu'en 1984, lors de la mise à disposition des étapes 3 et 4.

Présentement une étude est en cours en vue de la réalisation des deux dernières fractions (étapes 5 et 6) de ce complexe qui regroupera de multiples activités, universitaires pour l'essentiel, consacrées à la santé.

Sciences III

Ce projet dont la négociation a été difficile doit permettre la mise à disposition pour la Section de biologie de locaux en rapport avec la qualité de ses recherches et de son enseignement et la libération, dans la zone des Bastions, de surfaces promises aux autres utilisateurs de ce secteur.

Palais des expositions — bâtiments universitaires

Ce projet nécessaire et ambitieux de 30.000 m² nets environ doit enfin, au cours de cette décennie encore, procurer aux facultés et écoles des sciences humaines les surfaces qu'elles attendent et dont elles ont été frustrées jusqu'ici.

Même si d'heureuses opportunités ont en fin de compte permis de construire des bâtiments importants pour les sciences et la médecine, on peut comprendre l'amertume de facultés sœurs, réduites de plus en plus à une portion congrue diminuant au fur et à mesure de la croissance galopante de leurs effectifs.

Il n'est pas sans intérêt de prendre conscience de ce phénomène au cours des cinq dernières années, pour trois grandes facultés des sciences humaines.

FACULTÉS	Effectifs des étudiants		Augmentation	
	1976/1977	1980/1981	absolue	en %
Lettres	1441	2106	+665	+46
Sciences économiques et sociales	1062	1477	+415	+39
Droit	744	952	+208	+28
Total	3247	4535	+1288	+40

Même si l'on veut manier avec prudence la norme de 5 m² nets/étudiant pour saisir la surface totale nécessaire à l'accueil de leurs effectifs, le tableau ci-après montre à l'évidence la gravité de la situation actuelle des facultés concernées quant aux surfaces mises à leur disposition.

Etudiants Effectif global Lettres+SES+Droit	Surface globale nécessaire (5 m ² nets/étudiant)	Surface globale actuelle (y compris salles de cours)	Ecart m ² nets	en %
4535	22.675	11.480	-11.195	-49

Aujourd'hui donc il manque à ces trois facultés la moitié des surfaces nécessaires à leur enseignement et à leur recherche.

Vouloir combler cette lacune par des locations est illusoire. Seule la réalisation immédiate et rapide des bâtiments universitaires sur le terrain du Palais des expositions à Plainpalais permettra de mettre fin, dans les plus brefs délais, à cette dramatique situation.

Le Rectorat et sa commission des bâtiments — conscients du danger de détérioration de la qualité du travail de l'Université que fait peser sur tous l'écart grandissant entre les besoins

en locaux et les surfaces mises à disposition de son secteur le plus nombreux — veulent à tout prix la réalisation rapide du programme « Uni 2000 » que chacun connaît.

Planification à court terme

Pour l'année académique 1980-1981, le bureau des bâtiments a disposé d'un crédit de francs 650.000.— pour l'aménagement des bâtiments universitaires. Ses moyens sont stabilisés depuis trois ans. Ils ont permis en plus des aménagements courants les réalisations suivantes:

Zone des Bastions

6, rue de Saussure: aménagement d'une salle d'expression corporelle pour les activités culturelles et d'une salle de réunion pour les sports.

6, rue de Candolle: aménagement d'un demi-étage pour la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation.

Ecole de chimie: transfert des Départements d'anglais et d'allemand dans les locaux libérés par la Faculté de médecine. Création de salles de séminaires communes à la zone des Bastions.

Ecole d'architecture: aménagement de locaux pour l'enseignement et l'administration.

Boulevard Saint-Georges

Adaptation de locaux d'enseignement pour le Centre psycho-social.

Bord de l'Arve

Ecole de physique: restructuration de l'atelier de serrurerie.

4. COMMISSION DE COORDINATION DES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES

Le thème de la coordination dans le domaine des bibliothèques universitaires recouvre depuis peu une signification nouvelle. La commission du Rectorat est, en effet, parvenue au terme de l'étude de son projet d'automatisation. Elle est aujourd'hui confrontée à des problèmes très concrets et ses préoccupations sont dès lors partagées avec les autorités universitaires et officielles. Il s'agit de mettre en place le premier dispositif opérationnel, de créer un support central — le service informatique des bibliothèques — dont le rôle est de prendre en charge le développement du projet sur le plan genevois et d'assurer la liaison entre toutes les bibliothèques universitaires et le centre de traitement des données.

L'objectif final est de fournir à l'ensemble des bibliothèques un support informatique autorisant le développement d'application d'automatisation de leurs activités. Toutefois, il sera précédé par une réalisation très importante qui est la création de catalogues collectifs genevois automatisés.

Le projet global s'articule autour de la création d'une base de données commune dont l'emprise devrait progressivement s'étendre à l'ensemble des bibliothèques universitaires genevoises et vaudoises. Il est, en effet, prévu de développer conjointement avec Lausanne et probablement avec d'autres hautes écoles suisses une infrastructure informatique particulièrement adaptée aux besoins des bibliothèques.

Une solution de réseau commun répond aux difficiles critères d'efficacité et d'économie arrêtés par la commission. Parmi les différentes variantes du projet, ce choix s'explique en regard du retard genevois qui est considérable. D'autre part, des réserves importantes sont émises concernant l'intérêt d'un développement autonome dans le domaine documentaire. Ces mêmes contraintes touchent, on peut le dire, toutes les académies suisses qui souffrent du même handicap. La situation très dispersée des bibliothèques genevoises doit être favorablement réglée par ce type de projet.

L'étape de démarrage est pour l'année universitaire 1981-1982. Simultanément, les négociations se poursuivent aux niveaux cantonal et intercantonal pour élaborer les accords de collaboration.

Il en est de même au niveau fédéral attendu que de tels projets bénéficient de subventions de la Confédération. L'Université de Genève entreprend dans ce domaine une action dont le profit rejaillira à tous les niveaux de la communauté genevoise.

L'Université et la BPU sont officiellement engagées dans une procédure visant l'établissement d'une nouvelle convention de collaboration. Outre le fait qu'il y a lieu de rénover les fondements de nos relations anciennes, ce nouvel acte va fournir le moyen de développer une infrastructure documentaire essentielle pour l'activité d'enseignement et de recherche dans le secteur genevois des sciences humaines. A noter que d'autres institutions, telles la bibliothèque du Conservatoire botanique et la bibliothèque d'art et d'archéologie du Musée d'art et d'histoire se trouvent concernées par ce projet.

FINANCES ET ADMINISTRATION

1. COMMISSION ADMINISTRATIVE

C'est le lieu de rappeler ici la mémoire de M. Maurice Guillermet, décédé au cours de l'année. Secrétaire de la commission administrative pendant de très nombreuses années, M. M. Guillermet laisse aux membres de la commission et à ses collègues du service l'exemple de son inlassable dévouement et le souvenir de ses exceptionnelles qualités humaines.

Le responsable du service des plans multiannuels et du budget, M. Bernard Gaillard, le remplace dans ses fonctions. Le titre de secrétaire de la commission est supprimé.

A l'occasion de la séance inaugurale d'automne, le vice-recteur M. Guenin, nouveau président de la commission (en remplacement de M. R. Lacroix) annonça le départ de M. R. Firmenich, après de nombreuses années passées au service de notre commission. Pour maintenir des liens étroits avec la Cité, le Rectorat décida de nommer deux nouveaux membres extérieurs, MM. Henri Delaraye, directeur de la Banque hypothécaire du canton de Genève et Jean-Claude Rinolfi, directeur de Printélec.

Les tâches principales assurées durant l'année écoulée par la commission, conformément à son mandat, ont été les suivantes:

- a) Budget 1981..
- b) Attribution de crédits extraordinaires pour faire face à des imprévus sur demande des facultés et écoles.
- c) Avant-projet de budget 1982.

Le budget 1981, présenté par l'Université dans le cadre du plan quadriennal 1981-1984 et incluant une demande extraordinaire pour le CMU, a été ramené à une croissance de 2,1%, soit 50% des demandes formulées dans l'avant-projet. Ces coupures ont été faites suivant les indications du plan. Décidées dans des délais extrêmement courts, elles provoquèrent une forte résistance des facultés et écoles. Il s'agissait, en effet, de la première tranche du plan quadriennal dont les besoins peuvent être qualifiés de minimum vital

Un autre aspect de l'activité de la Commission administrative a été l'examen des demandes extraordinaires des unités pour faire face à des situations imprévues. Plus de 25 dossiers ont été ainsi étudiés pour lesquels la commission a redéfini les principes de base de l'attribution de ces crédits:

- a) Cette aide ne peut être que limitée dans le temps et n'intervenir que pour des situations imprévues.
- b) Lorsqu'il s'agit d'un montant important (de plus de 20.000.—) l'aide ne sera en général pas versée directement au bénéficiaire, mais le service des plans multiannuels et du budget paiera les factures par débit du crédit accordé.

- c) On évitera des engagements sur plusieurs années. A l'échéance du crédit accordé, les montants non utilisés reviennent à la commission.

Enfin, notre commission prépare actuellement le projet de budget 1982. Une première version (mars 1981) de l'avant-projet de budget est à l'étude. Elle comportera une demande d'augmentation réelle du budget de l'Université de 6,6 millions de francs, soit +4,3% par rapport au budget 1981. Nous espérons que les autorités politiques sauront tenir compte, lors de la négociation budgétaire, du caractère indispensable de cette augmentation pour le maintien de la qualité de l'enseignement et de la recherche.

La commission a appuyé la demande extraordinaire faite par le Rectorat pour le renouvellement des équipements. Elle souligne à cette occasion que ce problème reste une des préoccupations principales. L'introduction prochaine d'une comptabilité analytique et d'un inventaire des équipements permettront de faire un grand progrès dans ce domaine.

Mentionnons pour terminer, la mise en place récente d'un service de contrôle de gestion qui sera amené à collaborer de manière étroite avec notre commission.

2. ADMINISTRATION CENTRALE

Pour l'ensemble de l'administration centrale et, en particulier, pour ses responsables, l'objectif essentiel est double: améliorer les services rendus aux facultés; renforcer la crédibilité et, par le fait même, l'autonomie de l'Université dans ses rapports avec les services de l'Etat.

Les éléments les plus importants de cette politique ont été constitués par la nomination d'un chef du Service du personnel, M. Gilbert Künzi, nomination qui a ainsi couronné la réorganisation de ce secteur. Trois autres nominations s'inscrivent dans cette volonté d'une efficacité plus grande: celle de M. Nicolas Junod, qui a repris le Service de l'enseignement avec la responsabilité plus particulière du secteur étudiants. Le Service d'information sociale de l'Université, qui, en 1979, a fait l'objet d'une réorganisation à l'intérieur des services sociaux et culturels, prendra un nouveau départ avec la nomination d'un responsable, M. Bolle. Ce renouvellement sera renforcé par l'arrivée d'un nouveau chef des Services sociaux et culturels, M. Christian Grosclaude, en remplacement de Mme Paulette Reymond qui a exercé cette fonction durant dix ans et à laquelle va notre reconnaissance.

Si l'on quitte le domaine des nominations pour celui des activités proprement dites, c'est au sein du service de la planification à long terme (Division de planification et analyse de gestion) que les modifications sont les plus importantes. Jamais, en effet, l'Université n'a dû, dans le domaine de la construction, mener autant de projets simultanément.

Aux dernières étapes de Sciences III, s'est ajouté le CMU et l'Université doit maintenant prendre à sa charge la préparation du projet qui permettra aux sciences humaines de trouver enfin des locaux adéquats grâce au terrain du Palais des expositions.

En bref, 1980-1981 fut une année de consolidation pour une administration qui s'efforce de ne pas trouver une justification en elle-même mais dans les services qu'elle rend à l'enseignement et à la recherche.

COORDINATION UNIVERSITAIRE SUISSE ET ROMANDE ET COOPÉRATION INTERNATIONALE

1. ACCORD INTERCANTONAL SUR LE FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS

Cet accord a été signé par la Conférence des directeurs cantonaux de l'Instruction publique et par celle des directeurs cantonaux des Finances, le 26 novembre 1979. Son entrée en vigueur était fixée au 1^{er} janvier 1981, subordonnée toutefois à l'adhésion d'au moins trois cantons universitaires et sept cantons non universitaires.

Au 31 décembre 1980, tous les cantons universitaires et la quasi-totalité des cantons non universitaires avaient confirmé leur adhésion. Les grandes lignes des modalités d'exécution de cet accord, lequel constitue un acte réjouissant de solidarité confédérale, ont été définies dans le cadre de plusieurs rencontres organisées par le secrétariat général de la Conférence universitaire suisse. Une commission mixte, composée paritairement de directeurs des départements des Finances et de départements de l'Instruction publique sera chargée de proposer des solutions aux problèmes parfois délicats d'interprétation que posera l'application de cet accord. Celui-ci, qui prévoit une contribution de 3000 francs par an et par étudiant pour la période de 1981-1983, devrait rapporter dans un premier temps quelque 6 millions de recettes supplémentaires à l'Etat de Genève, selon les premières estimations.

2. CONFÉRENCE UNIVERSITAIRE SUISSE

Les assemblées plénières, les séances du comité et les rencontres entre les chefs de service de l'enseignement supérieur ont été dominées par les débats auxquels devait donner lieu la fixation par les Chambres fédérales de l'aide aux universités pour la 4^e période de subventionnement 1981-1983, par l'accord intercantonal sur le financement des universités et par le projet de loi fédérale sur la recherche. Nous avons déjà mentionné plus haut, dans ce rapport, les projets et travaux de la Commission de planification universitaire. Nous n'y reviendrons donc pas ici.

Le bureau des constructions universitaires a été appelé à examiner plusieurs projets de construction qui lui ont été soumis par les autorités genevoises, soit en procédure préliminaire, soit en procédure principale, concernant le secteur hospitalier et (ou) universitaire.

Relevons, enfin, que la vice-présidence, au titre de recteur d'une Haute Ecole, de la Conférence universitaire suisse a été confiée au recteur Justin Thorens.

3. ORGANES ROMANDS DE COORDINATION

Le travail des organes romands s'est poursuivi selon trois axes principaux: la mise sous toit de la convention-cadre relative à la coordination universitaire romande, la préparation de son règlement d'exécution qui a été approuvé par la Conférence et l'examen des possibilités d'extension de la coordination à des domaines nouveaux du troisième cycle. La convention-cadre constitue, avant tout, un acte politique, celui par lequel les gouvernements des cantons universitaires romands et le Conseil des écoles polytechniques fédérales prononcent leur adhésion au principe même d'une coordination universitaire romande et par lequel les gouvernements des cantons de Berne, du Tessin, du Valais et du Jura confirment leur intention de s'associer à cette coordination. Ce texte innove en étendant les objectifs de cette coordination à tous les domaines et niveaux de l'enseignement et de la recherche dans les hautes écoles. Il simplifie et rationalise les structures en réduisant, de trois à deux, le nombre des organes; vu les nombreuses interférences entre les aspects scientifiques et financiers de la coordination, il fut décidé de fonder la commission permanente de coordination universitaire et la commission financière en un seul organe intitulé «Commission de coordination romande». C'est avec regret que les organes romands de coordination ont pris acte de l'abandon du projet de fusion des écoles de pharmacie de Lausanne et de Genève.

4. CONFÉRENCE DES RECTEURS SUISSES

MM. Justin Thorens et Jean-Marc Chappuis ont assumé la tâche de représenter l'Université de Genève au sein de cette conférence dont la vice-présidence a été confiée à notre recteur.

5. COOPÉRATION UNIVERSITAIRE INTERNATIONALE

En début d'année, le Conseil d'Etat a approuvé un projet de convention de coopération entre le Centre universitaire des sciences de la santé de Yaoundé, au Cameroun, et la Faculté de médecine de Genève. Cet accord porte notamment sur la formation des médecins praticiens et des cadres de l'enseignement et de la recherche médicale.

Dans le courant du deuxième semestre, le chef du Département de l'Instruction publique a autorisé le recteur à signer deux autres conventions:

- la première, conclue avec l'Université de Savoie, vise une contribution aux échanges universitaires dans le domaine des sciences de l'environnement;
- la seconde, négociée avec l'Institut national polytechnique de Grenoble, concerne l'informatique et, plus particulièrement, la programmation par ordinateur.

Signalons aussi que l'Université de Genève a, par le truchement de son recteur et de son secrétaire général en particulier, pris une part active aux projets et rencontres tant de l'Association internationale des universités que de l'Association des universités entièrement ou partiellement de langue française (AUPELF). L'Université de Genève a continué à apporter son active collaboration aux projets de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui concernent la gestion des établissements d'enseignement supérieur.

PRESSE — INFORMATION PUBLICATIONS, DOCUMENTATION ET COMMUNICATION

1. SERVICE DE PRESSE ET D'INFORMATION

Les activités du Service de presse et d'information de l'Université de Genève sont exercées conjointement par M. Armand Gaspard et Mme Annelise Kedia. Ils s'efforcent d'assurer la fluidité de l'information concernant l'Université de Genève, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Ce service poursuit ses activités dans trois secteurs:

Publications

- Carnet de l'Université, mémento hebdomadaire des manifestations universitaires
- Bulletin d'information, mensuel relatant les événements universitaires
- Revue de presse mensuelle
- Communiqués de presse
- Participation à l'édition de la brochure «Dies Academicus».

Documentation

- Photothèque (personnalités, cérémonies et bâtiments universitaires)
- Cassetothèque des émissions universitaires.

Relations publiques

- Relations avec les organes représentatifs de l'Université
- Relations avec la presse et la Cité
- Organisation de conférences de presse et de «Portes ouvertes».

2. CATALOGUE DES PUBLICATIONS

Le tome XVIII du Catalogue des publications est actuellement en chantier et sortira de presse au printemps 1982. Il sera assorti d'un recueil des bibliographies (avec photo) des membres du corps professoral. Nous espérons que cette innovation rencontrera auprès des personnes concernées un intérêt qui justifie le travail et les moyens qu'une telle entreprise implique.

3. CENTRE DE DOCUMENTATION

L'activité du Centre a été surtout concentrée sur la restructuration d'anciens dossiers aux archives, en fonction du nouveau système adopté.

Le Centre est à la disposition du Rectorat et de l'ensemble de la communauté universitaire pour effectuer les recherches de nature historique et tenir à jour les dossiers documentaires.

4. «LIVRE DU RECTEUR»

C'est une œuvre monumentale et en même temps fondamentale pour l'histoire de l'Université de Genève qui vient d'être terminée avec la parution du sixième volume du «Livre du Recteur». Cette œuvre présente les quelque 15.000 étudiants qui ont été immatriculés à l'ancienne Académie de Calvin, depuis sa fondation en 1559 jusqu'à sa transformation en université, en 1876.

Le premier volume, qui contient toute la matricule, soit la liste chronologique des étudiants pendant ces années, a paru à l'occasion du quatrième centenaire de la fondation de l'Académie en 1959. Les quatre volumes suivants fournissent des notices biographiques sur chaque étudiant dont la trace a été retrouvée, dans l'ordre alphabétique de A à R. Chaque notice donne, dans la mesure du possible, des renseignements sur l'état civil, le cours des études et la carrière de l'étudiant, ses publications et maints autres détails biographiques. Quant au sixième et dernier volume, paru en février 1981, il est consacré aux lettres S à Z ainsi qu'à la biographie et à un index des noms géographiques.

Le «Livre du Recteur» est la plus importante publication consacrée à l'Alma Mater genevoise depuis l'«Histoire de l'Académie» de Charles Borgeaud dont il constitue en quelque sorte le complément. Il atteste le rayonnement de l'Université de Genève en Europe et en Amérique, plus particulièrement son influence dans le monde protestant. C'est un document capital pour l'histoire des élites, pour la sociologie universitaire et pour l'histoire personnelle.

Cette œuvre a été commencée en 1957 sous la direction de M. Sven Stelling-Michaud, professeur honoraire de la Faculté des lettres de Genève, spécialiste de l'histoire des universités, qui en a eu l'idée et en a élaboré le plan et c'est Mme Suzanne Stelling-Michaud qui l'a menée à chef en rédigeant la plupart des notices. Depuis 1972, M. Louis Binz, professeur à la Faculté des lettres et directeur de recherches aux Archives de l'Etat de Genève, a été responsable du projet auprès du Fonds national de la recherche scientifique. Un très grand nombre de chercheurs ont collaboré à cette publication, souvent à titre bénévole, tant en Suisse qu'à l'étranger. Le «Livre du Recteur» est un des très rares dictionnaires scientifiques parvenus à la lettre Z au XX^e siècle et c'est principalement à la persévérance de Mme Suzanne Stelling-Michaud qu'en revient le mérite.

Le projet a été rendu possible grâce à l'appui de la Société académique ainsi qu'aux subventions du Fonds national de la recherche scientifique auxquelles il convient d'ajouter les subsides du Fonds Rapin, du Fonds général de l'Université et les dons de plusieurs particuliers.

5. COMMUNICATION

Le groupe d'étude de la communication a organisé deux séminaires destinés aux professionnels de la communication. Deux matinées de travail ont réuni pour la première fois en jan-

vier 1981 des praticiens et des enseignants de plusieurs facultés dont les débats ont eu pour objet «Les masques de la communication» puis «Communication et créativité». D'autres séminaires sont prévus, qui permettront de tester l'opportunité, pour l'Université de Genève, de se doter par la suite d'une structure de travail permanente dans ce domaine.

PROJETS DIVERS

1. AIDE AUX HANDICAPÉS MENTAUX

Le groupe de travail du Rectorat a poursuivi son activité.

Après les journées d'étude des 22 et 23 avril 1980 consacrées à l'«Intégration professionnelle de handicapés mentaux adultes; possibilités, obstacles, échecs», il a organisé les 14 et 15 novembre 1980, en collaboration avec la Faculté de médecine et le secteur éducation de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, un séminaire consacré à la prévention et au dépistage du handicap mental.

Ce séminaire a connu un très grand succès.

Au surplus, le Rectorat étudie actuellement un projet de recherche consacré à l'intégration de handicapés mentaux adultes qui pourrait, sous réserve des incidences financières, se dérouler pendant l'année qui vient.

2. GROUPE DE TRAVAIL UNIVERSITÉ — COLLECTIVITÉS PUBLIQUES — ÉCONOMIE

Au cours de cette année, le groupe de travail a soumis aux autorités universitaires un projet de recommandations concernant les conditions dans lesquelles des contrats de travail peuvent être établis entre les subdivisions de l'Université, d'une part, les collectivités publiques ou les milieux économiques, d'autre part. Ces directives ont été ratifiées et seront diffusées.

Elles n'auront pas d'effet trop contraignant mais offrent toutefois de nombreux éclaircissements concernant les règles qu'il convient de suivre, tels par exemple, le respect des droits des collaborateurs engagés dans ces activités, les réserves de responsabilité de l'institution universitaire à l'égard des contractants, etc.

Par ailleurs, le groupe a établi des contacts très intéressants avec quelques personnalités très attachées à l'idée qu'il est aujourd'hui essentiel de développer des collaborations entre les universités et les collectivités.

Ainsi, il a été décidé d'organiser plusieurs rencontres entre certains groupes de recherche particulièrement ouverts à de telles collaborations et des institutions extérieures.

Sur ce point, la prochaine année académique devrait être marquée par plusieurs événements intéressants.

Avril 1981